

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Sous la présidence de M. Jean-Marie MULLER, Maire,

Etaient présents : M Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Jean-Noël RAFFNER, Mme Catherine FAYOLLE M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoint, MM. René BRUN, Dominique TRUSSART, Denis PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, Jean ANCEL, Mmes Aurore PETITDEMANGE, Sandrine PIERRE, Caroline ROBIEZ, Mathilde GAUDEL Conseillers Municipaux

Etaient représentés : Mme Chantal PERRIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël RAFFNER pour tout vote et décision, Mme Sylvie TOUSSAINT qui a donné pouvoir à M. Clément LOING pour tout vote et décision, Mme Aude BATOT qui a donné pouvoir à M. Laurent MATHIEU pour tout vote et décision, M. Claude PIERREVELCIN qui a donné pouvoir à M. Denis PIERREVELCIN pour tout vote et décision.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures. Mme Catherine FAYOLLE est désignée comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2014**
- 2) Election des sénateurs – désignation des délégués du conseil municipal**
- 3) Points divers** : convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux effectués sur la RD248 en agglomération (rue du Général Dufieux).

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juin 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) ELECTION DES SENATEURS – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code électoral et en particulier les articles L283 à L293 et R131 à R148,

Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 28 septembre 2014. Les sénateurs sont élus au suffrage universel direct par un collège électoral constitué spécifiquement pour ce scrutin, dénommé les « grands électeurs » (délégués des conseils municipaux, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs sortants). Dans le Haut-Rhin 4 sièges de sénateurs sont à pourvoir.

M. le Maire informe les conseillers municipaux que les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation

proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le maire a indiqué que, conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que 1 (une) liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de la liste de candidats a été joint au procès-verbal.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Liste conduite par M. Jean-Marie MULLER : dix-neuf (19) voix

Ont été proclamés délégués, les candidats figurant sur la liste conduite par M. Jean-Marie MULLER, à savoir :

1. M. Jean-Marie MULLER
2. Mme Catherine FAYOLLE
3. M. Roger CLAUDEPIERRE
4. Mme Sandrine PIERRE
5. M. Clément LOING

Ont été proclamés suppléants, les candidats figurant sur la liste conduite par M. Jean-Marie MULLER, à savoir :

1. Mme Mathilde GAUDEL
2. M. René BRUN
3. Mme Aude BATOT.

3) POINTS DIVERS

3.1. Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux effectués sur la RD248 en agglomération (rue du Général Dufieux).

Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire, indique aux membres du conseil municipal que les travaux programmés cette année, rue du Général Dufieux, en vue de l'élargissement des trottoirs, doivent faire l'objet au préalable, d'une convention de co-maitrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Haut-Rhin.

En effet, la rue du Général Dufieux, bien que située en agglomération, est une route départementale.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du conseil municipal du 12 février 2014, approuvant le programme d'investissement 2014, et notamment l'opération n°41 - aménagement de trottoirs RD248,

Vu le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage transmis par le service des Routes du Conseil Général du Haut-Rhin,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération « opérations de sécurité en traverse d'agglomération et réalisation de travaux de calibrage – RD n°248 – 2^{ème} tranche
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

- <i>La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.</i>
--

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2014**
- 2) **Election des sénateurs – désignation des délégués du conseil municipal**
- 3) **Points divers** : convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux effectués sur la RD248 en agglomération (rue du Général Dufieux).

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 20 juin 2014				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
LOING	Clément	1 ^{er} Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	2 ^{ème} Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	3 ^{ème} Adjoint		
FAYOLLE	Catherine	4 ^{ème} Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	5 ^{ème} Adjoint		
BRUN	René	Conseiller municipal		
TRUSSART	Dominique	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal	Procuration donnée à D. PIERREVELCIN	
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseillère municipale	Procuration donnée à JN RAFFNER	
TOUSSAINT	Sylvie	Conseillère municipale	Procuration donnée à C. LOING	
ANCEL	Jean	Conseiller municipal		
PETITDEMANGE	Aurore	Conseillère municipale		
PIERRE	Sandrine	Conseillère municipale		
BATOT	Aude	Conseillère municipale	Procuration donnée à L. MATHIEU	
ROBIEZ	Caroline	Conseillère municipale		
GAUDEL	Mathilde	Conseillère municipale		